

Trail des Salamandres

Sorbiers - 15 mars 2020

Règlement de l'épreuve

1. ORGANISATION

Le Trail des Salamandres est une épreuve de course à pied "hors stade" organisée par l'Office Municipal des Sports de Sorbiers, avec le soutien de la Ville de Sorbiers et le concours technique de Route 42, le 15 mars 2020.

La participation au Trail des Salamandres implique la connaissance et l'acceptation expresse du règlement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration ou de coureur sans dossard.

2. PARCOURS

3 parcours sont proposés :

- 11 km et environ 340m de dénivelé(+) : 1 ravitaillement sur le parcours et 1 à l'arrivée. Ce parcours est accessible aux équipes de joelettes.
- 19 km et environ 660m de dénivelé(+) - 1 point ITRA (barème 2020) : 1 ravitaillement sur le parcours et 1 à l'arrivée.
- 30 km et environ 1090m de dénivelé(+) - 1 point ITRA (barème 2020) : 2 ravitaillements sur le parcours et 1 à l'arrivée.

Le départ et l'arrivée se font au Parc Fraisse à Sorbiers, avenue du Valjoly.

Les coureurs s'engagent à respecter les règles du code de la route.

Parking et douches disponibles au complexe sportif du Valjoly (vestiaires l'Onzon).

3. DOSSARDS

Le retrait des dossards s'effectuera au Parc Fraisse le jour de la course à partir de 7h.

Le port du dossard obligatoire sur tout l'ensemble des parcours. Il doit être porté lisiblement sur la poitrine et maintenu par 4 épingles (**non fournies**)

4. HORAIRES

Départ 8h pour le 30 km. Barrière horaire : 4 heures 30. Tout coureur arrivé après 12h30 ne sera pas classé.

Départ 8h45 pour le 19 km. Barrière horaire : 3 heures. Tout coureur arrivé après 11h45 ne sera pas classé.

Départ 9h30 pour le 11 km. Barrière horaire : 2 heures. Tout coureur arrivé après 11h30 ne sera pas classé.

Chronométrage par puces électroniques. Chaque participant s'engage à remettre sa puce à une personne de l'organisation à l'issue de l'épreuve ou en cas d'abandon (une puce non remise sera facturée 6€).

5. INSCRIPTIONS

5.1 A l'avance sur le site Internet www.logicourse.fr, jusqu'au vendredi 13 mars minuit.

5.2 Sur place le jour de la course à partir de 7h, sous le chapiteau, au Parc Fraisse, jusqu'à 7H30 pour le 30 km, jusqu'à 8h15 pour le 19 km, et jusqu'à 9H pour le 11 km.

5.3 Tarifs

Trail des Salamandres	Sur www.logicourse.fr	Sur place
11 km	10,00 €	13,00 €
11 km joelettes	20,00 €	23,00 €
19 km	14,00 €	17,00 €
30 km	18,00 €	21,00 €

Frais d'inscription sur Logicourse inclus.

5.4 Conditions d'inscription à l'épreuve

LICENCIES FFA : selon l'art L.231-2-1 du code du sport, l'organisateur s'assurera que les participants sont titulaires d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass'Running délivrée par la FFA, ou d'une licence sportive en cours de validité mentionnant la non contre-indication à la pratique du sport en compétition.

NON LICENCIES : présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an, ou de sa photocopie (loi du 29 mars 1999, art 6). Aucun autre document ne peut- être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

5.5 Nombre maximum de participants

L'épreuve est limitée à 800 coureurs sur l'ensemble des trois courses.

5.6 Annulation

Toute demande d'annulation ne pourra être prise en compte que si elle est accompagnée d'un certificat médical, et adressée par courrier avant le jeudi 12 mars 2019. Aucun remboursement ne sera effectué si cette condition n'est pas respectée.

5.7 Lot d'inscription

Le lot d'inscription est à récupérer le jour de la course, lors du retrait du dossard.

6. CATEGORIES AUTORISEES

Espoirs, seniors, masters pour le 30 km ;

Juniors, espoirs, seniors et masters pour le 19 km ;

Cadets, juniors, espoirs, seniors et masters pour le 11 km.

7. CLASSEMENTS et RECOMPENSES

Les résultats seront disponibles sur le site internet de Logicourse le lendemain de l'épreuve.

Les récompenses seront remises sur place à partir de 11h (présence OBLIGATOIRE).

Seront récompensés :

- 30 km : les 3 premiers du scratch H-F et le premier H-F de chaque catégorie. Pas de cumul de récompenses.

- 19 km : les 3 premiers du scratch H-F et le premier H-F de chaque catégorie. Pas de cumul de récompenses.

- 11 km : les 3 premiers du scratch H-F et le premier H-F de chaque catégorie. Pas de cumul de récompenses.

8. TIRAGE AU SORT

Plusieurs lots seront tirés au sort parmi les participants au départ des 3 courses (présence OBLIGATOIRE pour retirer les lots sur place).

9. ABANDON

Tout abandon, accident ou incident doit être signalé au poste de contrôle le plus proche. Il est précisé que les participants se doivent secours et assistance.

10. ASSISTANCE MEDICALE

Médecin et secouristes présents sur l'épreuve.

11. ASSURANCE

ORGANISATION : les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance AREAS Assurances n° 05687615 Q.

LICENCIES: les licenciés bénéficient des garanties Individuelles accident accordées par l'assurance de leur licence.

NON LICENCIES : chaque participant doit s'assurer personnellement.

12. MODIFICATION / ANNULATION DES EPREUVES

Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure, de modifier ou d'annuler l'épreuve. Dans ce dernier cas, aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'organisation.

13. DROIT à l'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément au droit à l'image et autorise l'organisateur à utiliser les clichés pris avant, pendant et après l'épreuve et renonce à tout recours contre l'organisateur pour l'utilisation faite de son image sur tous les supports en rapport avec la manifestation.

14. RENSEIGNEMENTS

Sorbiers Culture
Rue Charles de Gaulle
42290 SORBIERS

Tél : 04 77 01 11 42

Mail : traildessalamandres@outlook.fr

Facebook Trail des Salamandres et site internet <http://traildessalamandres.wordpress.com/>